

REGLEMENT INTERIEUR CAMPING DE PORS **KERAIGN**

Pour votre confort, votre sécurité et l'hygiène collective, nous appliquerons strictement ce règlement.

CONDITIONS D'ADMISSION

Pour être admis à pénétrer, à s'installer, à demeurer sur le terrain de camping de Pors Keraign, il faut y avoir été autorisé par le responsable du bureau d'accueil (ou par le gestionnaire). Le fait de séjourner sur le terrain de camping de Pors Keraign implique l'acceptation des dispositions du présent règlement et l'engagement de s'y conformer. En cas d'infraction pénale, le gestionnaire peut avoir recours aux forces de l'ordre.

INSTALLATION

La tente ou la caravane et le matériel y afférent doivent être installés à l'emplacement indiqué et conformément aux directives données par le gestionnaire.

BUREAU D'ACCUEIL

Les horaires varient en fonction de la période de l'année et sont affichés sur la porte. On trouvera au bureau d'accueil tous les renseignements sur les services du camping de Pors Keraign, les informations sur les possibilités de ravitaillement, les installations sportives, les richesses touristiques des environs et diverses adresses qui peuvent s'avérer utiles, notamment les coordonnées des services d'urgence (police, gendarmerie, pompiers, docteurs,...).

REDEVANCE

La redevance est payée au bureau d'accueil à l'arrivée, son montant est affiché sur la grille de tarifs. Elle est due selon le nombre de nuits passées sur le terrain. La taxe de séjour doit être acquittée par toute personne de 18 ans et plus et qui séjourne dans le camping, quel que soit le mode d'hébergement.

ACOMPTE

En cas d'annulation du séjour les arrhes versées ne seront pas remboursées, même pour raison majeure.

CAUTION

Un chèque de caution de 250 euros vous sera demandé à votre arrivée pour toute location afin de couvrir les éventuels dégâts matériels. La caution sera rendue le jour du départ suite à l'état des lieux.

DEPART ANTICIPE

Tout départ anticipé doit être signalé à la réception au plus tard la veille du départ. Aucun remboursement ne sera consenti.

CALME

Le silence est de rigueur de 22h00 à 8h00 (23h00 en cas de soirée animée). Durant la journée, votre radio, téléviseur, téléphone portable peuvent fonctionner mais à volume raisonnable. Pensez aux enfants et aux personnes qui font la sieste l'après-midi. Toute infraction à ces dispositions sera considérée comme tapage nocturne.

ANIMAUX

Ils doivent être enregistrés auprès de l'accueil, être vaccinés, tatoués et tenus en laisse. Les carnets de santé doivent être à jour. En aucun cas l'animal ne doit être laissé seul sur l'emplacement. Les animaux sont interdits dans les sanitaires. Toute personne dont l'animal errera dans le camping sera expulsée immédiatement. Nous vous prions de bien vouloir ramasser leurs déjections accidentelles. Il est interdit de laisser courir votre animal pour se détendre ou de le laisser faire ses besoins sur toutes les surfaces en herbe du camping et de la base de loisirs.

VISITEURS

Ils doivent être présentés à l'accueil dès leur arrivée par la personne qui les reçoit. Les visiteurs doivent respecter le règlement du camping comme les autres campeurs. Leurs véhicules devront rester à l'extérieur. Tout visiteur non déclaré sera facturé au prix d'une personne supplémentaire depuis le début de séjour des personnes visitées et entraînera l'expulsion de celui-ci.

VITESSE

La vitesse sur le camping de Pors Keraign est limitée à 10 km/h. Pensez aux enfants : roulez au pas. Suivez scrupuleusement le sens de circulation. Le code de la route s'applique dans l'ensemble du camping. Les barrières seront fermées aux mêmes heures que le bureau d'accueil.

ENFANTS

Les enfants peuvent accéder aux sanitaires avec le consentement de leurs parents. Il est formellement interdit de stationner, de chahuter et de courir. Une zone de jeux est prévue pour ceux de moins de 12 ans. La direction décline toute responsabilité en cas d'accident pouvant survenir aux enfants qui devront toujours être sous la surveillance de leurs parents (aire de jeux, piscine, base de loisirs...) et dans la totalité du camping. Aucun jeu violent ou gênant ne peut être organisé.

DOUCHES

Par mesure d'hygiène, nous vous demandons de vous déchausser avant de pénétrer dans les douches.

INTERDICTIONS

Il est interdit :

- a) De fumer dans toutes les parties couvertes du camping (salle de réunion, sanitaires, accueil, piscine) à l'exception de l'aire buvette extérieure prévue à cet effet.
- b) De procéder au lavage de son véhicule sur le terrain.
- c) D'installer toute clôture, installation fixe ou aménagement privatif, tout stockage d'équipement ou matériaux autour ou sous les caravanes ou mobil homes incompatibles avec la bonne tenue du camping.
- d) De priver les caravanes, quelles que soient leurs dimensions, de leur moyen de mobilité (barre d'attelage, roues).
- e) De pénétrer dans les parties communes du camping (accueil, salle de réunion) nu.

CLIENTELE « GROUPE »

Les groupes (colonies, centres de loisirs) sont reçus sous la responsabilité d'encadrants qui les accompagnent. Ils devront se conformer aux prescriptions DDJS et DDASS (voir conditions). La direction se décharge de tout incident ou accident qui pourrait en résulter. La direction se réserve le droit d'expulser sans condition tout jeune qui ne respecterait pas le règlement intérieur, ou qui nuirait aux bonnes mœurs du camping, au respect et au calme.

PLANTATIONS

Pour le plaisir de tous, respectez les plantations. Il est interdit aux campeurs de planter des clous

dans les arbres, de couper les branches ou de procéder à des plantations.

ORDRE ET PROPRETE

Chaque campeur veillera à maintenir l'ordre et la propreté dans tout le camping de Pors Keraign. Respectez les installations sanitaires. Laissez-les dans l'état où vous aimeriez les trouver en entrant. Par mesure d'hygiène, portez vos ordures ménagères dans le gros collecteur après avoir fait le tri : VERT pour le verre, JAUNE pour les plastiques, boîtes de conserves, à tout emballage plastique ou cartonné, GRIS pour toutes les ordures ménagères. Il est interdit de jeter des eaux polluées sur le sol ou dans les caniveaux. Toute dégradation commise à la végétation, aux clôtures ou aux installations du camping de Pors Keraign sera à la charge de son auteur. L'emplacement qui aura été utilisé durant le séjour devra être remis dans son état initial.

SOIN

Les trousse de première urgence se trouvent au bureau d'accueil.

INCENDIE

Il est interdit d'allumer des feux au sol dans l'enceinte du camping. Cette interdiction reste valable sur le bord de l'Odet. Le barbecue est toléré sous la responsabilité de l'utilisateur. Les réchauds doivent être maintenus en parfait état de fonctionnement et ne doivent pas être utilisés sous une tente ou à proximité d'une voiture. Les extincteurs sont à la disposition de tous. En cas d'incendie, avisez immédiatement le gestionnaire au bureau d'accueil, ou en appel nocturne. Les usagers du camping sont invités à prendre leurs précautions habituelles pour la sauvegarde de leur matériel.

RESPONSABILITE

La direction du camping de Pors Keraign décline toute responsabilité en cas de :

- a) Vol
- b) D'accident pour cause de non-respect du règlement dans le camping.

SANCTIONS

Les contrevenants aux présentes dispositions pourront être exclus à titre temporaire ou définitif.

BON SEJOUR

Toute l'équipe du camping de Pors Keraign souhaite que votre séjour parmi nous reste inoubliable et se tient à votre disposition pour vous satisfaire durant votre séjour.

Conditions générales de vente

1. **Conditions de réservation** : La réservation devient définitive à réception de l'acompte et de toutes les informations demandées, dûment complétées et après accord par notre service réservation.

. **Pour les campeurs** : la réservation sera accompagnée de 30 % du montant du séjour. Le solde de votre séjour étant à régler à votre arrivée.

. **Pour les locations** : la réservation sera accompagnée de 30 % du montant du séjour. Le solde de votre séjour sera à régler à votre arrivée.

. **A défaut de paiement intégral à votre arrivée**, le camping se réserve le droit de considérer que la réservation est annulée. Les sommes versées à titre d'acompte reste acquises au camping.

. **Annulation de la réservation** : les arrhes versées ne seront pas remboursées, même pour raison majeure.

. **Modes de règlement** : le paiement peut être effectué en chèques vacances, chèque bancaire libellé à SARL THIBOS, en espèces, en mandat cash, carte bancaire ou par virement bancaire (RIB sur demande) Paiement en plusieurs fois sans frais possible (après un 1^{er} paiement de l'acompte)

. **La location est personnelle**, il est interdit de sous louer ou de céder l'emplacement à un tiers.

. **Les mineurs** doivent être impérativement accompagnés de leurs parents ou tuteurs légaux.

. **Les plans et les photos** présentés dans la brochure et sur le site sont non contractuels.

2. – **Informations et tarifs** :

. **Caution** : une caution de 250€ vous sera demandée à l'arrivée pour toutes nos locations. Un état des lieux est réalisé par notre équipe dans chaque location avant et après chaque séjour. Une fiche d'inventaire sera remise à l'arrivée ; celle-ci sera à rapporter à la réception dans les 24h. Nous demandons une lecture attentive des consignes affichées dans la location et de les respecter. L'équipe du camping contrôle chaque hébergement au moment du départ. La caution sera restituée après l'état des lieux à votre départ. Le camping se réserve le droit de vous demander un paiement de 50 € pour frais de nettoyage au cas où la location ne serait pas rendue dans l'état de propreté initial.

Personnes supplémentaires : pour des raisons de conformité et de sécurité, le nombre de personnes indiquées ne peut être dépassé sachant qu'un bébé compte pour une personne. Si le nombre excède la capacité maximale de l'hébergement, la direction se réserve le droit de refuser l'accès au camping. En cas de déclaration inexacte du preneur, le contrat sera résilié de plein droit et les sommes versées resteront acquises au loueur.

. **Animal** : un seul animal est autorisé par location moyennant une redevance de 2.00€ par jour. Carnet de vaccination à présenter sur place. Chiens de 1ère et 2ème catégories interdits.

3 – **Votre séjour** :

. **Toute demande de modification** (dates, type de locatif....) doit donner lieu à une confirmation écrite de la part du client et reste sous réserve d'acceptation.

. **Tous nos locatifs** sont non fumeurs.

. **Horaires emplacements et locations** : les locations sont disponibles à partir de 16 h et doivent être libérées pour 10 h. Les emplacements sont disponibles à partir de 12h et doivent être libérés pour 12h. Tout dépassement d'horaire sera facturé.

. **Arrivée tardive ou retard** : Le camping doit être avisé de tout retard éventuel de votre arrivée, afin de conserver votre location. Le gestionnaire se réserve la possibilité de disposer de l'emplacement prévu s'il restait sans nouvelles 24h après la date prévue. Les règlements effectués ne seront pas remboursés.

. **Assurance civile obligatoire.**

. **Droit à l'image** : Vous autorisez expressément et sans contrepartie le camping de Pors Keraign à utiliser, sur tout support, les photos de vous ou de vos enfants qui pourraient être prises au cours de votre séjour, pour les besoins publicitaires du camping.

. Le tribunal compétent en cas de litiges est le tribunal d'instance de Quimper.

4 – **Annulation**

. **Tout séjour commencé est dû en totalité.**

. **Aucune réduction** ne sera consentie dans le cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé.

. **Aucun remboursement** ne sera consenti pour tout départ anticipé, même en cas de force majeure.

5- **Utilisation des données (RGPD 25 mai 2018)**

. Le Site met en œuvre des mesures organisationnelles, techniques, logicielles et physiques en matière de sécurité du numérique pour protéger les données personnelles contre les altérations, destructions et accès non autorisés. Toutefois, il est à signaler qu'internet n'est pas un environnement complètement sécurisé et le Site ne peut pas garantir la sécurité de la transmission ou du stockage des informations sur internet.

. À tout moment et ce conformément à la législation en vigueur en matière de protection des données personnelles, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression, en formulant une demande au camping (hors facture).